

L'Info Flash

MAI 2021



Ramassage des déchets



Jours de collecte Mai 2021 : Prévoir de les sortir la veille au soir

Ordures ménagères : les lundis : 03, 10, 17, 24, 31 Mai 2021

Poubelles jaunes : les mercredis : 05, 19 Mai 2021

Déchets verts : les mardis : 04, 11, 18, 25 Mai 2021

ATTENTION

FERMETURE DE LA MAIRIE LE VENDREDI 14 MAI ET LE LUNDI 24 MAI 2021
TOUTE LA JOURNÉE



Éclairage Public

Du 15 Mai au 31 Août : extinction à 1h00 sans rallumage

Entretien des trottoirs—caniveaux et plantations

En application de l'arrêté N°2019/019 il est rappelé ce qui suit :

- ⇒ Chacun est tenu de balayer, nettoyer et désherber le trottoir et le caniveau dans toute leur largeur et sur toute la longueur au-devant de son immeuble bâti ou non bâti (**Le recours à des produits phytosanitaires est interdit**)
- ⇒ Chacun est tenu d'effectuer l'élagage des arbres ou arbustes situés sur sa propriété afin d'éviter que les branches et feuillages ne forment saillie sur le domaine public
- ⇒ Dans un souci de propreté de la Commune, de sécurité et d'environnement, il est demandé la collaboration de chacun pour le bien de tous

Recensement



Vous allez avoir 16 ans et vous êtes citoyen ou citoyenne français(e) ? Vous devez obligatoirement vous faire recenser. Il faut se présenter dès votre 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent à votre mairie. Vous munir de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (facture télécom, edf...) et du livret de famille de vos parents. Vos parents peuvent également faire la démarche pour vous.



Les horaires évoluent : les 3 déchèteries communautaires de Chauny, Tergnier et Beautor sont ouvertes
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Samedi (Journée Continue) - de 09h00 à 18h00
La déchèterie de Beautor est fermée les Lundis et Jeudis matin.

Logement à louer



La Commune de CONDREN met en location le logement communal sis n°52 Chaussée Brunehaut à effet du **1er Juin 2021**.

Ce logement est composé comme suit :

Cuisine—Salle à manger—Salle de bain—wc—2 chambres—Dépendances

D'une superficie habitable de **60,73m²**.

Le logement est loué en l'état

Le montant du loyer mensuel est de 308,89 € (trois cent huit euros et quatre-vingt-neuf centimes—valeur au 1er Juillet 2020) payable d'avance et caution d'un mois.

Tous renseignements complémentaires et dossier pouvant être obtenus en Mairie aux jours et heures d'ouvertures :

- ⇒ Lundi mardi jeudi et vendredi de 09h.00 à 12h.00 et de 14h.00 à 17h.00
- ⇒ Tél : : 03.23.57.02.90

Date limite de dépôt des dossiers complets le Mardi 18 Mai 2021 à 17h00

LA FIBRE / TESTER SON ÉLIGIBILITÉ



1. TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

Connectez-vous au site <https://aisne-thd.fr/>

Cliquez sur la rubrique la fibre optique pour mon domicile / je teste mon éligibilité

Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible

2. CHOISIR UN OPÉRATEUR

Pour souscrire à une offre, contacter l'un des 12 opérateurs présents sur le réseau.

Une fois l'abonnement validé, l'opérateur effectuera le raccordement de votre domicile.

Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention.

3. INTERVENTION DU TECHNICIEN

Le jour de l'intervention, si des travaux doivent être réalisés pour permettre le passage de la fibre (élagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines...), le technicien vous l'indiquera avant de fixer un nouveau rendez-vous.

Lorsque son travail est terminé, vous signez un compte-rendu d'intervention.

4. LA FIBRE EST LÀ !

Après l'activation de la ligne par votre opérateur, vous n'aurez plus qu'à brancher vos équipements pour bénéficier d'une connexion ultra rapide !